



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 15 janvier 2019
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
MARTEL Dominique, représentante de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MARTIN Daniel, représentant de Sutton
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
SELBY Tom, maire de Brome
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

Sont également présents : Messieurs Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et Robert Desmarais, directeur général agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Décret 2019 de population des municipalités et répartition des voix au conseil
4. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2018
5. Actualités du CLD :
6. Rapport du comité administratif du 9 janvier:
 - 6.1. Comptes à payer
 - 6.2. FDT: recommandation des priorités d'interventions en matière de développement local et régional pour la prochaine année (1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)
7. Présentation, pour adoption, du *Règlement 01-0119 répartissant les quotes-parts 2019 entre les municipalités*
8. Coûts de la Sûreté du Québec pour 2019
9. Présentation pour adoption du *Règlement 02-0119 abrogeant le Règlement 08-0983 et le Règlement 09-1295 relativement aux règles d'élection du président du comité consultatif d'aménagement*
10. Constitution du comité consultatif d'aménagement par résolution (suivant l'abolition du règlement constitutif du comité d'aménagement par le Règlement 02-0119)
11. Avis de conformité – Bromont règlement 1037-07-2018
12. Avis de conformité - Brigham règlement 2018-15
13. Nomination d'un mandataire – Branche 13 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand
14. Nomination d'un mandataire – Cours d'eau sans désignation (rue Wilkinson à Dunham)
15. Invitation au Banquet des maires du 26 janvier au Cellier du Roi à Bromont
16. Tirage d'une paire de billets pour le spectacle-bénéfice annuel de la fondation Alzheimer de Granby et région
17. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour janvier / février 2019
18. Correspondance :
19. Questions diverses
20. Deuxième période de questions du public
21. Levée de la séance

09-0119

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

10-0119

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Denis Beauchamp propose aux maires qui le désirent d'organiser une rencontre avec l'équipe du CLD pour actualiser les services que le CLD offre afin de mieux coordonner les services en développement qu'offrent certaines municipalités et ceux offerts par le CLD. L'objectif est d'éviter qu'il y ait dédoublement des services et une meilleure efficacité avec les entreprises. Il ajoute qu'une telle réunion s'est déroulée aujourd'hui même à Bromont avec la Société de développement économique de Bromont et qu'elle s'est avérée très utile.

11-0119

COMPTES À PAYER AU 8 JANVIER 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 8 janvier 2019, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
R.I.G.M.R.B.M. (RDD Régie: octobre à décembre 2018)	15 735,48 \$
Visages Régionaux (conception et gestion d'une campagne pour cibler la clientèle immigrante de Montréal)	15 809,06 \$
Sous-total	31 544,54 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

12-0119

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2019-2020**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit établir et adopter ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional pour 2019-2020, le tout conformément à l'article 9 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'adopter les priorités d'intervention suivantes pour la prochaine année (2019-2020):

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Mettre en œuvre le plan d'action 2017-2021 de la planification stratégique de la MRC;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental et technologique;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;
- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement notamment dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat.

De diffuser lesdites priorités d'intervention sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre informatif.

ADOPTÉ

13-0119

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-0119
RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2019 ENTRE LES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 28 novembre 2018 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du Code municipal;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités locales de la MRC, des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 18 décembre 2018, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté au conseil avec la communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 18 décembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 01-0119 établissant la répartition des quotes-parts 2019 entre les municipalités*, tel que présenté.

ADOPTÉ

COÛT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2019

Les membres discutent de la facture 2019 payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec. Au total pour les 20 municipalités de la MRC desservies par la Sûreté du Québec, le montant s'élève à 8 186 461 \$ en tenant compte d'une aide financière gouvernementale de 762 411 \$ afin de limiter à 3,1 % l'augmentation de la facture. Certains dénoncent la date de réception trop tardive de la facture, soit après que les budgets municipaux ont été adoptés. D'autres mentionnent qu'il n'est pas équitable que la facture soit basée surtout sur le critère de la richesse foncière uniformisée. Enfin, le conseil demande au comité de sécurité publique de traiter de la question de la qualité et de la quantité des services offerts par la Sûreté du Québec lors de sa prochaine rencontre.

14-0119

ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-0119 - ANNULANT ET ABROGEANT RÈGLEMENT 08-0983 AINSI QUE SON RÈGLEMENT MODIFICATEUR NUMÉRO 09-1295 RELATIVEMENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT qu'en 1983 le comité consultatif d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi a été constitué par règlement;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas requis par la loi de procéder ainsi pour la constitution du comité consultatif d'aménagement rendant ainsi le processus de modification beaucoup plus accablant;

CONSIDÉRANT qu'il fut recommandé par les membres du comité consultatif d'aménagement de procéder à l'abrogation du règlement d'origine 08-0983 et de son règlement modificateur numéro 09-1295 afin de constituer celui-ci uniquement par résolution;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 18 décembre 2018 en vue de l'abrogation de ces règlements et qu'un projet de règlement a été déposé au conseil et qu'il a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 18 décembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'ordonner et de statuer par règlement de ce conseil ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Abrogation

Annuler et abroger le règlement d'origine 08-0983 ainsi que son règlement modificateur numéro 09-1295.

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

15-0119

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT que l'article 82 du code municipal permet au conseil de nommer des comités afin d'examiner, d'étudier et de faire des recommandations sur des sujets divers au conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De constituer un comité consultatif d'aménagement formé de 7 membres, dont le préfet à titre de président, ayant comme responsabilité d'étudier toute question relative à la planification, à l'aménagement et au développement du territoire et d'adresser des recommandations au conseil.

ADOPTÉ

16-0119

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-07-2018 - VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 15 janvier 2019 le règlement no 1037-07-2018 modifiant le règlement de zonage no 1037-2017

CONSIDÉRANT que le règlement vise à autoriser un projet résidentiel et commercial en créant les zones PDA10-11 et PDA10-12 à même la zone P4P-16-01.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1037-07-2018 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser le directeur général à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

17-0119

AVIS DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 2018-15 BRIGHAM

CONSIDÉRANT que la municipalité de Brigham a transmis à la MRC le 17 décembre 2018 le règlement 2018-15 modifiant le règlement de zonage 06-101;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à encadrer l'activité de remisage extérieur de véhicules récréatifs de camping pour les bâtiments de type entrepôt dans les zones I1-27, I2-37 et I1-34, et ce, à certaines conditions ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement est **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser le directeur général à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

18-0119

NOMINATION DE ALPG - BRANCHE 13 C.E. BRANDY À SAINT-ARMAND

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Saint-Armand relativement à la branche 13 du cours d'eau Brandy pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

19-0119

NOMINATION DE ALPG - C.E. SANS DÉSIGNATION - RUE WILKINSON À DUNHAM

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Dunham relativement à un cours d'eau sans désignation parallèle à la rue Wilkinson et tributaire du lac Selby pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux et canalisations, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Le coût du mandat est de 3 540 \$ / km, excluant les taxes, auquel peut s'ajouter un montant forfaitaire de 2 200 \$ excluant les taxes pour la préparation d'une demande d'autorisation ministérielle au MELCC si requis, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

INVITATION AU BANQUET ANNUEL DES MAIRES

Madame Sylvie Dionne-Raymond rappelle à tous les maires l'invitation lancée par la Ville de Bromont et la MRC Brome-Missisquoi que le banquet annuel des maires aura lieu le 26 janvier 2019 au restaurant Le Cellier du Roi au club de golf le Royal Bromont.

TIRAGE D'UNE PAIRE DE BILLETS AU PROFIT DE LA FONDATION ALZHEIMER

Monsieur Jacques Drolet est l'heureux gagnant d'une paire de billets pour le spectacle-bénéfice annuel pour la Fondation Alzheimer de Granby et région.

20-0119

PACTE BROME-MISSISQUOI : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT PAR INTÉRIM POUR LE PÔLE DE BEDFORD

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De nommer Daniel Tétreault, président par intérim pour le pôle de Bedford durant le congé de maladie d'Albert Santerre concernant les projets du Pacte Brome-Missisquoi 2019.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

21-0119

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**PACTE BROME-MISSISQUOI :
OFFRE DE SERVICE DE VISAGES RÉGIONAUX POUR LES MUNICIPALITÉS**

Le directeur général invite les municipalités intéressées à adopter une résolution à leur prochaine séance du conseil pour signifier leurs intérêts à mandater la firme Visages régionaux pour les accompagner à élaborer leur propre stratégie d'attraction de jeunes familles et de travailleurs. Le Pacte Brome-Missisquoi fournit une aide financière couvrant 100 % des coûts jusqu'à un maximum de 3 000 \$ pour chacune des municipalités intéressées pour un maximum de 11 municipalités en 2019. Ce nouveau délai force le report de la date d'approbation de tous les projets pour le Pacte Brome-Missisquoi 2019 au 19 mars au lieu du 18 février. Le comité régional du Pacte se réunira le 22 janvier et tous les comités des 6 pôles se réuniront en février pour recommander la sélection des projets à être financés.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Sylvie Dionne-Raymond, préfet


Robert Desmarais, directeur général

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.